

PÊCHES ET AQUACULTURE

EN NOUVELLES

SOMMAIRE

Mise à l'eau des cages aux Îles-de-la-Madeleine – saison 2017

Des initiatives pour mettre en valeur les poissons et les fruits de mer du Québec

2

Nouvelle version des programmes du MAPAQ pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

3

Aperçu des interventions en 2016-2017 dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales : un secteur dynamique!

4

Avec l'ouverture des marchés, la concurrence internationale offre un éventail de produits de plus en plus large aux consommateurs. La promotion des produits marins du Québec s'avère donc une condition essentielle au succès de la vente de nos poissons et fruits de mer sur les différents marchés intérieurs. Les consommateurs, toujours plus exigeants et attentifs, ne font pas de compromis sur la qualité ou le goût. S'ils privilégient l'achat local, ils se préoccupent également des conditions de pêche ou d'élevage des produits qu'ils achètent. D'autres aspects, tels que l'empreinte écologique ou la traçabilité des aliments, peuvent aussi influencer leur choix. Les pêcheurs et les transformateurs du Québec sont en mesure d'offrir des produits marins qui satisfont à toutes leurs exigences.

Au nombre des initiatives qui méritent d'être soulignées figurent la campagne de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche du Québec ainsi que l'élaboration de menus à base de poissons et de fruits de mer dans certains restaurants.

Toujours soucieux de la réussite de l'industrie, le Ministère entretient une relation soutenue avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada. Le 9 juin dernier, une première rencontre bilatérale entre M. Laurent Lessard et le ministre fédéral, M. Dominic LeBlanc, a été l'occasion de discuter des principaux enjeux du Québec en matière de pêches et d'aquaculture commerciales. Les discussions ont porté sur l'engagement financier du gouvernement fédéral à l'égard de l'essor du secteur, sur le développement des marchés d'exportation et aussi sur celui de l'industrie du phoque, sur la reprise de la pêche au sébaste et sur la mise en place d'aires marines protégées.

Nous invitons les lecteurs à se référer à l'article publié dans le présent numéro pour prendre connaissance du bilan de l'intervention du Ministère dans ce secteur. Ce bilan fait état de nombreuses actions et mesures relatives à l'amélioration de la flotte de pêche, à la recherche-développement, aux initiatives collectives, à la transformation bioalimentaire, à l'aquaculture et à la valorisation de la biomasse. La contribution du gouvernement du Québec a entraîné la création d'une soixantaine d'emplois en plus d'en consolider près de 2 000 autres.

Se procurer des poissons et des fruits de mer du Québec, c'est contribuer à l'économie de nos régions côtières et au maintien de quelque 8000 emplois. Excellente saison à toutes et à tous.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

LAURENT LESSARD



L'adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

GERMAIN CHEVARIE

M^{ME} AUDREY PILON ET M. DAVID DUPAUL-CHICOINE OBTIENNENT LES BOURSES D'EXCELLENCE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Par Julie Boyer,
de la Direction régionale
de la Gaspésie

La bourse d'excellence du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la poursuite d'études supérieures dans la gestion des ressources maritimes a été décernée cette année à M^{me} Audrey Pilon. Cette reconnaissance accordée par l'entremise de la Fondation de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) souligne les compétences, la créativité et le

sens des communications remarquable de cette étudiante. Avant d'entreprendre des études de deuxième cycle en gestion des ressources maritimes, M^{me} Pilon a obtenu un baccalauréat en biologie de l'UQAR. Elle a accumulé en outre des expériences de travail en écologie marine et en vulgarisation scientifique dans différentes régions du Québec ainsi qu'en Colombie-Britannique. Elle s'intéresse aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui concernent le Saint-Laurent. Elle espère contribuer à la protection et à la mise en valeur du Saint-Laurent et des activités qui en dépendent.

Pour sa part, M. David Dupaul-Chicoine a reçu la bourse d'excellence du Ministère pour ses études en aquaculture à l'École des pêches et de l'aqua-



M^{me} Audrey Pilon, lauréate de la bourse d'excellence du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en gestion des ressources maritimes décernée par la Fondation de l'UQAR et M. Marcel Lévesque, directeur des programmes d'études avancées en gestion des ressources maritimes.

culture du Québec (EPAQ), composante du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Il se voit récompenser pour son autonomie et ses excellents résultats scolaires. M. Dupaul-Chicoine fait partie des étudiants qui suivent leur formation à distance, selon une formule par module proposée depuis trois ans par l'EPAQ. Originaire de Montréal, il s'intéresse à l'aquaponie urbaine et, de façon générale, à la valorisation des rejets de la production aquacole. M. Dupaul-Chicoine travaille présentement à la Ferme piscicole des Bobines.

L'EPAQ et l'UQAR comptent parmi les établissements d'enseignement québécois qui jouent un rôle clé dans la formation de personnes qui sont appelées à façonner l'avenir du secteur des pêches et de l'aquaculture.



M. David Dupaul-Chicoine, lauréat de la bourse d'excellence du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en aquaculture décernée par l'EPAQ.

PUBLIÉ PAR

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales
Direction des communications
200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6
www.mapaq.gouv.qc.ca

Comité de coordination : Denis Desrosiers, Karine Villemaire, Micheline Fournier, Mélissa Lapointe, Jean Lavallée, Rabia Siga Sow, Nathalie Moisan.
PÊCHES ET AQUACULTURE EN NOUVELLES est publié tous les deux mois dans les pages du journal Pêche Impact.

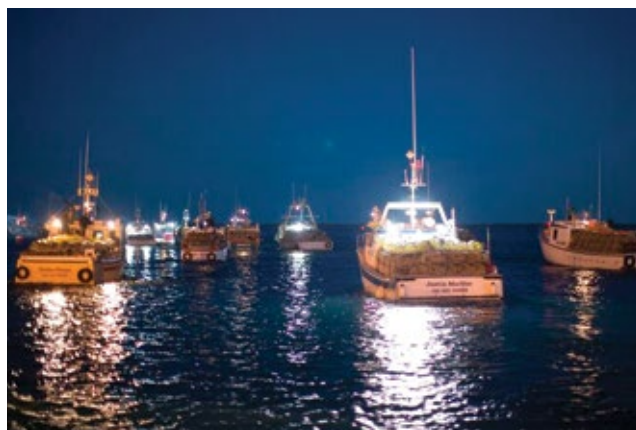
ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

MISE À L'EAU DES CAGES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE – SAISON 2017

Par **Karine Villemare**,
de la Direction régionale
des Îles-de-la-Madeleine

L'arrivée du printemps est signe de mouvement et de frénésie sur l'ensemble des quais des Îles-de-la-Madeleine. Chaque année, la Fondation Willie-Déraspe organise les activités entourant la mise à l'eau des cages à Grande-Entrée, qui coïncide avec le



© Nigel Quinn

début de la pêche au homard dans la zone 22. Mais, vu les vents forts annoncés, l'ouverture de la 142^e saison de pêche a dû être repoussée d'une semaine. Les activités se sont donc déroulées exceptionnellement sur deux fins de semaine.

Le vendredi 5 mai s'est tenu le traditionnel Rendez-vous des travailleurs de la mer. M. Germain Chevarie, député des Îles-de-la-Madeleine et adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Laurent Lessard, ainsi que M^{me} Diane Lebouthillier, députée de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine et ministre du Revenu national, étaient présents pour perpétuer cette tradition madelinienne. Ce rassemblement aux saveurs de la mer visait principalement à rappeler l'importance des pêches dans la communauté des Îles-de-la-Madeleine, à mettre en valeur le mode de vie maritime, ainsi qu'à souligner la relève dans ce secteur d'activité. En 2017, l'arrivée d'une douzaine de nouveaux pêcheurs-propriétaires a mis en évidence le dynamisme du métier aux Îles-de-la-Madeleine. M. Vincent Gratton, comédien et amateur de pêche, était l'invité d'honneur de ce rendez-vous. En plus de participer aux diverses activités, il a fait rayonner l'événement qu'est la mise à l'eau des cages bien au-delà de l'archipel, notamment sur les ondes de Radio-Canada.

Dans l'attente du grand départ, le homard des Îles-de-la-Madeleine s'est fait désirer! C'est finalement le 13 mai, à 5 heures, sous un vent calme et un ciel étoilé, que 325 bateaux des Îles-de-la-Madeleine ont pris le large à la recherche du roi des crustacés.



© Nigel Quinn

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est fier d'appuyer financièrement la Fondation Willie-Déraspe dans la réalisation des activités de la mise à l'eau des cages. Bonne saison à tous les travailleurs de la mer!

DES INITIATIVES POUR METTRE EN VALEUR LES POISSONS ET LES FRUITS DE MER DU QUÉBEC

Par **Michel Bélanger**,
de la Direction des analyses et des politiques
des pêches et de l'aquaculture

On constate au Québec un intérêt grandissant pour les produits locaux. Ceux qui sont issus de la mer ou des activités aquacoles ont le potentiel de gagner des parts de marché aux dépens de plusieurs espèces importées. Diverses raisons, poussent les consommateurs québécois à rechercher des produits pêchés ou élevés ici : la réduction du transport et de l'emballage, le soutien de l'économie locale et régionale, le respect des travailleurs, le sentiment de se rapprocher de l'origine des produits, la confiance dans la qualité et la salubrité des produits, la préservation des emplois et, tout spécialement, la fraîcheur et le goût sans égal des poissons et des fruits de mer du Québec. L'industrie des pêches, de l'aquaculture et de la transformation a mis en œuvre différentes initiatives pour promouvoir les qualités distinctives des produits aquatiques d'ici.

LE GROUPEMENT DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS DU SUD DE LA GASPÉSIE

La campagne de relations publiques que le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie (RPPSG) réalise au Québec en est à sa cinquième année. L'objectif poursuivi est de faire connaître la qualité du homard de la Gaspésie, le système de traçabilité mis en place, le travail des pêcheurs, ainsi que les nombreuses mesures adoptées pour rendre la pêche durable. Entre autres choses, l'information relative à la traçabilité qui est inscrite sur un médaillon fixé à la pince du homard au moyen d'un élastique permet de repérer le homard gaspésien et suscite l'intérêt des consommateurs directement au lieu de vente.

L'opération a permis d'intensifier la présence du Regroupement dans les médias et les reportages sur le homard gaspésien sont en constante augmentation. M. Jean Côté, directeur scientifique du RPPSG, agit comme porte-parole de l'organisme et il est devenu aujourd'hui un invité incontournable lorsqu'il est question de homard dans les émissions de télévision ou de radio au Québec.

www.monhomard.ca

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

L'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) effectue chaque année une campagne de promotion des produits

marins du Québec qui vise directement les consommateurs québécois au moment de leurs achats en épicerie. Un partenariat conclu avec un distributeur de vins bien établi dans le circuit des épiceries permet de faire une promotion croisée et de consentir un rabais aux consommateurs. Cette année, la promotion est en vigueur durant la saison du homard et de la crevette, et ce, dans un nombre toujours grandissant d'établissements des principales chaînes d'alimentation.

Pour favoriser le rayonnement de cette initiative, l'AQIP donne le coup d'envoi de sa campagne annuelle à Montréal et à Québec où les représentants de l'industrie et des médias sont invités. Ainsi, le lancement dans la métropole s'est déroulé au Casino de Montréal et, à Québec, à l'hôtel Le Concorde. De plus, l'AQIP s'est associée au groupe Restos Plaisirs de Québec afin de mettre en valeur les produits marins d'ici dans des restaurants emblématiques de la Vieille Capitale.

www.aqip.com

LA SEMAINE DES POISSONS ET DES FRUITS DE MER DU QUÉBEC

Sur le thème « Pêchés ici, mangés ici », cette semaine d'activités vise à mettre en valeur les produits aquatiques du Québec en faisant découvrir aux consommateurs l'offre de poissons et de fruits de mer d'ici ainsi que leur qualité exceptionnelle. Elle se veut également une vitrine pour l'ensemble des organisations qui en font la promotion. Précisons que la Semaine des

poissons et des fruits de mer du Québec est une initiative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

www.mapaq.gouv.qc.ca/pechesicimangesici

DES INITIATIVES RÉGIONALES

L'offre des produits aquatiques du Québec rayonne aussi directement depuis les régions grâce au travail des regroupements de producteurs et d'entreprises qui la mettent en valeur. Les produits marins font partie intégrante de l'attrait touristique et des habitudes de consommation dans les régions maritimes du Québec. Que ce soit en Gaspésie avec **Gaspésie Gourmande**, aux Îles-de-la-Madeleine avec **Le Bon Goût frais des îles de la Madeleine** ou sur la Côte-Nord avec la **Table bioalimentaire Côte-Nord**, la qualité des produits et le savoir-faire valent absolument le détour!

Gaspésie Gourmande :

www.gaspesiegourmande.com

Le Bon Goût frais des îles de la Madeleine :

www.lebongoutfraisdesiles.com

Table bioalimentaire Côte-Nord :

www.tablebioalimentairecotenord.ca

En somme, la meilleure façon de se procurer des poissons ou des fruits de mer élevés ou pêchés au Québec est de demander à son poissonnier la provenance des produits, de chercher les identifiants de traçabilité et la certification d'Aliments du Québec, de suivre les saisons de pêche pour avoir des produits frais et d'aller rencontrer les producteurs directement en région!

NOUVELLE VERSION DES PROGRAMMES DU MAPAQ POUR LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Par Rabia Siga Sow,

de la Direction des analyses et des politiques
des pêches et de l'aquaculture

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a procédé à la révision de ses cinq programmes de soutien financier destinés au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Parmi ceux-ci, deux ont été renouvelés en 2016 pour une période de trois ans (2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019) :

- le Programme d'appui financier aux entreprises de pêche;
- le Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture.

Les trois autres programmes ont été renouvelés pour une période d'un an, alors qu'ils venaient à échéance le 31 mars 2017. Maintenant en vigueur jusqu'en 2019, ils ont subi des modifications visant à en préciser la teneur et à en faciliter la mise en application. Il s'agit des programmes suivants :

- le Programme d'appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- le programme Innovamer.

Ainsi, le secteur bénéficie de cinq programmes destinés à appuyer son développement au cours des deux prochaines années. Les programmes soutiennent financièrement le développement des entreprises et des produits, la commercialisation, l'innovation et la concertation dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Ces activités sont essentielles à l'essor du secteur.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE MOUTURE DU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Objectif général :

Le Programme a pour objectif de favoriser le développement du secteur par la croissance des entreprises qui le composent, dans une perspective de développement durable. Il a été mis sur pied dans le but d'aider les entreprises à faire face aux nombreux enjeux de compétitivité, notamment celles des régions maritimes du Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord). Il permet en outre d'appuyer les priorités du plan d'action 2013-2018 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour le développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Le Programme comporte trois volets :

- Volet 1 – Appui au développement;
- Volet 2 – Amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation de produits aquatiques;
- Volet 3 – Amélioration des performances environnementales.

VOLET 1 – APPUI AU DÉVELOPPEMENT : il vise à soutenir l'implantation de produits ou de procédés innovants dans les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Clientèle admissible :

Toutes les entreprises à but lucratif de capture, d'aquaculture et de transformation de produits aquatiques qui ont leur siège au Québec, les regroupements de ces entreprises de même que les conseils de bande sont admissibles au Programme. Ils doivent toutefois posséder un ensemble d'autorisations ou de permis nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Projets admissibles :

Les projets visant à soutenir l'implantation de produits ou de procédés innovants dans des entreprises de capture, d'aqua-

culture ou de transformation de produits aquatiques et qui répondent aux conditions suivantes :

- Les projets doivent viser une activité industrielle du secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec et s'inscrire dans les priorités du Ministère.
- Pour les projets de transformation se réalisant en région maritime :
 - les produits aquatiques doivent constituer la matière première utilisée.
- Pour les projets se réalisant dans une région non maritime :
 - les produits aquatiques d'origine québécoise doivent constituer la matière première utilisée.

Les projets admissibles doivent s'inscrire dans l'un des champs d'intervention suivants :

- Expérimentation;
- Essai pilote;
- Phase commerciale.

Les définitions des champs d'intervention sont données à la section 3 du Programme.

Aide financière :

L'aide financière maximale que les demandeurs admissibles peuvent recevoir en vertu de ce volet est de 500 000 \$ par projet.

L'aide gouvernementale combinée (fédérale, provinciale et municipale) ne peut excéder le pourcentage indiqué dans le tableau suivant pour chacun des champs d'intervention.

AIDE FINANCIÈRE PAR CHAMP D'INTERVENTION

	Expérimentation	Essai pilote	Phase commerciale
Mise de fonds (minimum)	10 %	20 %	30 %
Appui financier (maximum)	60 %	50 %	35 %
Aide gouvernementale combinée maximale	90 %	80 %	70 %

Une entreprise ne peut bénéficier simultanément, pour un même projet, d'une aide financière attribuée en vertu du volet 1 du programme Innovamer et du volet 1 du présent programme.

VOLET 2 – AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AQUATIQUES : il vise l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur de la transformation des produits aquatiques.

Clientèle admissible :

Entreprises de transformation de produits aquatiques détenant les permis et les autorisations nécessaires.

Aide financière :

L'aide financière est offerte sous la forme de subvention représentant un maximum de 35 % des dépenses admissibles. L'aide gouvernementale combinée (fédérale, provinciale et municipale) ne peut excéder 70 % des dépenses directement liées au projet.

L'aide financière maximale est établie à 500 000 \$ par entreprise pour l'ensemble des volets 2 et 3 pour la durée du Programme.

Sous-volet 2.1 – Amélioration de la productivité

Projets admissibles : Les entreprises peuvent se prévaloir de cet appui financier pour l'acquisition d'un équipement permettant d'engendrer une réduction des coûts unitaires de production ou d'augmenter la rentabilité des produits transformés.

Les entreprises doivent démontrer, à la satisfaction du Ministère, un retour sur l'investissement dans un délai de trois

ans, compte tenu de l'aide financière totale accordée figurant dans la structure de financement du projet.

Sous-volet 2.2 – Renforcement de la salubrité et de la sécurité des aliments

Projets admissibles : Les entreprises peuvent se prévaloir de ce soutien financier pour améliorer leurs installations et leurs procédés de transformation dans l'objectif d'assurer une meilleure salubrité et une meilleure sécurité des aliments, améliorations qui, entre autres choses, participent directement à l'implantation d'un système de gestion de la qualité et de la sécurité des aliments reconnu et exigé par les marchés. Ces entreprises doivent démontrer, à la satisfaction du Ministère, que les travaux prévus permettent de diminuer le risque alimentaire.

Les investissements autres que ceux qui sont nécessaires à une mise aux normes réglementaires ou à de l'entretien régulier sont admissibles.

VOLET 3 – AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES : il vise à favoriser la réduction de l'impact environnemental des activités de production des entreprises aquacoles et des entreprises de transformation des produits aquatiques, notamment par l'adoption de technologies, de techniques et de pratiques appropriées.

Clientèle admissible : Les entreprises aquacoles ou les entreprises de transformation de produits aquatiques détenant les autorisations nécessaires sont admissibles à l'égard du présent volet.

Clientèle admissible :

Les entreprises aquacoles ou les entreprises de transformation de produits aquatiques détenant les autorisations nécessaires sont admissibles à l'égard du présent volet.

Projets admissibles :

Les projets visant précisément une réduction de l'impact environnemental des activités de production sont admissibles. De plus, pour ces projets, les éléments suivants doivent avoir été démontrés à la satisfaction du Ministère :

- le potentiel d'amélioration des rendements sur le plan environnemental;
- un niveau de performance environnementale supérieur à celui qui est exigé en vertu des normes réglementaires en vigueur au Québec;
- les avantages que présentent, sur le plan de l'efficacité, les technologies, techniques ou processus envisagés par le demandeur, par rapport à ceux qui sont généralement utilisés dans le secteur.

Aide financière :

Le Ministère offre aux demandeurs admissibles une subvention représentant un maximum de 35 % des dépenses admissibles. L'aide gouvernementale combinée (fédérale, provinciale et municipale) ne peut excéder 70 % des dépenses directement liées au projet.

L'aide financière maximale est établie à 500 000 \$ par entreprise pour l'ensemble des volets 2 et 3 pour la durée du Programme.

Démarche pour bénéficier de l'aide financière :

Le demandeur admissible qui désire bénéficier d'une aide financière doit présenter une demande écrite à la direction régionale du Sous-ministère aux pêches et à l'aquaculture commerciales responsable du territoire où se trouve l'adresse du demandeur.

Note : pour les dépenses admissibles relatives à chaque volet ou sous-volet, veuillez-vous référer au texte du Programme.

Pour en savoir plus : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pêche/md/Programmes/Pages/appuifinpeche.aspx.

APERÇU DES INTERVENTIONS EN 2016-2017 DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES : UN SECTEUR DYNAMIQUE!

Par Michelle Parent,
de la Direction régionale
de la Gaspésie

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES SELON LES QUATRE AXES DE DÉVELOPPEMENT :



INCIDENCE SUR L'EMPLOI : CRÉATION DE 63 EMPLOIS ET CONSOLIDATION DE 1 951 EMPLOIS

EXEMPLES D'INTERVENTIONS EN 2016-2017 :

RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

Université du Québec à Rimouski : renouvellement d'une entente de partenariat pour 2016-2019 pour la réalisation de projets de recherche-développement relatifs aux pêches, à l'aquaculture, à la transformation et à la valorisation de la biomasse aquatique.

La Crevette du Nord Atlantique inc., Les Crustacés des Monts inc., Les Fruits de mer de l'est du Québec (1998) ltée et Les Pêcheries Marinard ltée : évaluation de la faisabilité technico-économique pour le traitement des effluents des usines de transformation de la crevette.

Centre de transfert et de sélection des salmonidés : réalisation d'un programme de sélection génétique, au bénéfice des pisciculteurs québécois, en vue d'obtenir des cheptels d'omble de fontaine et d'omble chevalier exempts de maladies et aux rendements améliorés – 2016-2018.

Poissonnerie de Cloridorme inc. : mise en œuvre de la première étape d'un projet d'automatisation de la transformation du concombre de mer.

ACPG Innovations : organisation du congrès Pêches et innovation en 2017.

Association des chasseurs de phoque intra-Québec : réalisation d'un projet d'étude scientifique sur le phoque gris.

Technopole maritime du Québec – Consortium BioMar-Innovation : organisation de trois rencontres de nature technologique sur la transformation et les biotechnologies marines.

Merinov : optimisation des techniques de production ostréicole en milieu lagunaire aux Îles-de-la-Madeleine.

INITIATIVES COLLECTIVES

Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie inc. : réalisation d'un projet d'identification du homard gaspésien pour la saison 2016.

Association québécoise de l'industrie de la pêche : réalisation de projets pour l'obtention de la certification du Marine Stewardship Council visant l'exploitation durable de la pêche au flétan de l'Atlantique dans le golfe du Saint-Laurent et de la pêche au crabe des neiges sur la Côte-Nord.

Le Bon Goût frais des îles de la Madeleine : réalisation d'activités de promotion qui consistent notamment à concrétiser un projet de revitalisation du Marché du Village axé sur la thématique des produits de la mer et des récoltes maraîchères.

Association québécoise de l'industrie de la pêche : mise en place d'un service spécialisé de commercialisation et de marketing pour la mise en valeur des produits aquatiques du Québec auprès des acheteurs et des consommateurs.

Table pêche et mariculture des Îles-de-la-Madeleine et Municipalité des Îles-de-la-Madeleine : organisation d'activités visant la diffusion d'information stratégique, la concertation et le réseautage au profit des acteurs du secteur dans l'archipel, dont le Rendez-vous de l'industrie des pêches et de la mariculture.

TRANSFORMATION, AQUACULTURE ET VALORISATION DE LA BIOMASSE

Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan ltée : modernisation des viviers à homard et de l'équipement de transformation.

E. Gagnon et Fils ltée : construction d'un entrepôt frigorifique avec l'équipement nécessaire et acquisition d'un équipement pour la modernisation de l'usine de transformation.

Poisson Salé Gaspésien ltée : mise en œuvre d'un projet d'extraction de la chair de petites pattes de homard et d'amélioration de la sécurité des aliments dans les opérations de transformation.

Les Fruits de mer de l'est du Québec (1998) ltée : acquisition d'équipement pour l'amélioration de la productivité et de la performance environnementale des activités de transformation de produits marins afin d'accroître la rentabilité.

Un Océan de saveurs inc. : implantation d'une unité de conditionnement et de transformation alimentaire des algues marines.

Les Fruits de mer Madeleine inc. : modernisation technologique de la ligne de transformation du crabe de neige.

Total Océan inc. : implantation d'une usine de transformation du phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine en vue de maximiser l'exploitation de cette espèce marine par une stabilisation et une transformation, principalement de la graisse en huile riche en oméga-3.

La Moule du large inc. : sécurisation de la production de moules et accroissement de la production des huîtres « Trésor du large ».

Les Crabiers du Nord, Groupe Umek, La Poissonnerie du Havre ltée et Poséidon « Les Poissons et Crustacés » inc. : implantation d'un système de traçabilité alimentaire dans quatre usines de la Côte-Nord.

Le Groupe alimentaire Nordique inc. : aménagement d'une ligne de production automatisée pour la confection de feuilletés à base de produits marins québécois.

Ferme piscicole des Bobines inc. : amélioration du système d'oxygénation pour les activités de production aquacole et acquisition d'une unité d'éviscération automatique pour la transformation de la truite arc-en-ciel.